



Problème d'assistance et de voiture

Par **Gaël Burlot**, le **12/05/2011** à **21:04**

Bonjour,
J'ai deux questions.
Tout d'abord j'ai acheté un véhicule le 11/05/2011 et après une trentaine de kilomètres la voiture s'est arrêtée sur la 4 voies alors que je rentrais à mon domicile. Je pense que le vendeur n'y est pour rien mais le garage avait effectué de gros travaux au niveau du bas moteur il y a 6 mois et l'a vérifié la veille de l'achat en disant que tout était bon. Quel recours ai-je?
Deuxièmement, suite à cet incident j'ai appelé l'assistance pour être dépanné, chose faite, mais le dépanneur m'a ramené à son garage et l'assistance refuse de faire déplacer la voiture dans le garage de mon choix sous prétexte que les 160 euros de charge sont atteints (stipulé dans le contrat). Comment puis-je déplacer la voiture à moindre frais, sans que ceci ne soit considéré comme un dépannage plus coûteux?
En vous remerciant par avance j'attends votre réponse avec impatience.

Par **chaber**, le **13/05/2011** à **06:54**

Bonjour
la société d'assistance a rempli son rôle en emmenant le véhicule dans un garage proche et ce, dans la limite de 160€, comme vous l'avez lu dans les conditions du contrat.
Vous parlez de vendeur et de garage: est-ce le garage qui a vendu le véhicule?
S'il s'agit d'un professionnel, il se chargera lui-même de prendre en charge le véhicule surtout dans un rayon de 30km
Dans vos contrats d'assurances voiture ou habitation vous devez avoir certainement une protection juridique qu'il faut faire jouer pour éventuellement mettre en cause le vendeur

Par **Gaël Burlot**, le **13/05/2011** à **08:02**

Merci pour la réponse.
Je vais donc compléter l'information.
La vente a été réalisé par un particulier et non pas par le garage.
Pour ce qui est de l'assistance je sais qu'elle a rempli son rôle. Je me demandais si il était possible d'amener le véhicule dans un autre garage en disant que c'est un transfert de véhicule ou quelquechose de la sorte (c'est l'assistance qui m'a parlé de ça), ceci reviendrait à moins cher qu'un dépannage.
Cordialement

Par **chaber**, le **13/05/2011 à 10:36**

Vous pouvez faire ramener le véhicule chez le garagiste de votre choix. Vu le peu de kilomètres ce dernier ne facturera peut-être pas.
Je vous conseille fortement de vous rapprocher de votre protection juridique pour envisager une éventuelle mise en cause du vendeur, vu l'incident après 30 km.
Une expertise sera peut-être nécessaire pour invoquer une notion de vice caché